

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Le présent règlement ne se substitue pas aux règles de la Fédération Française de Golf, ni aux règlements particuliers définis par les partenaires et sponsors.

Comité d'épreuve

Les compétitions se déroulent sous le contrôle du Comité d'épreuve et du Président de l'Association Sportive.

En fonction des conditions météorologiques, il peut annuler ou arrêter une partie s'il le juge nécessaire. Il peut également sanctionner les comportements contraires à l'esprit golfique ou incorrects sur le parcours. Sa décision est sans appel. Il en informera le ou les intéressés.

Inscriptions

Tout joueur inscrit à une compétition s'engage à respecter son règlement et accepte les conditions de jeu définies par le comité d'épreuve en accord avec le sponsor. Les inscriptions s'effectuent sur le tableau prévu à cet effet au club-house et par téléphone auprès de l'accueil du golf au 03 87 63 10 62 jusqu'à la veille de la compétition 10 h 00.

Pour participer à une épreuve, chaque compétiteur doit être détenteur d'une licence active et avoir transmis son certificat médical de non contre indication à la pratique du golf. Dans le cas contraire il ne pourra pas être inscrit et participer à la compétition.

En cas de renseignements incomplets (n° de licence obligatoire pour les joueurs n'ayant pas pris leur licence au golf de la Grange aux Ormes), mal orthographiés ou illisibles lors de son inscription et ne permettant pas la saisie informatique, le compétiteur ne pourra pas être inscrit à la compétition.

Droit de jeu

Tout joueur inscrit s'engage à acquitter le droit de jeu correspondant à la compétition

Les départs

Chaque compétiteur pourra connaître son heure de départ la veille de la compétition soit en consultant le tableau d'affichage prévu à cet effet, soit par téléphone auprès de l'accueil du golf de la Grange aux Ormes au 03 87 63 10 62, soit sur Internet (site de la FFG).

Les départs seront saisis par ordre croissant d'index dans chaque tranche horaire. Toutefois, certains arrangements de départs pourront être réalisés pour tenir compte des contraintes exprimées par les organisateurs de la compétition. Deux joueurs de la même famille ne pourront partager la même partie, à l'exception des compétitions se jouant par équipe.

Après avoir acquitté son droit de jeu et muni de sa carte de score, le joueur doit impérativement se présenter au départ 10 minutes à l'avance afin de satisfaire aux formalités nécessaires (échange de cartes, consignes du starter). Le joueur qui se présente en retard, au maximum 5 minutes après son heure de départ, et sans motif valable, sera pénalisé de 2 coups sur le premier trou en application de la règle de golf n° 6-3a. Au-delà des 5 minutes, le joueur sera disqualifié.

Pour les départs qui ne sont pas régulés par un starter, les joueurs s'élanceront selon les parties définies en respectant l'horaire publié.

Désistements

Tout forfait non excusé le jour de la compétition avant l'heure du 1er départ entraînera la disqualification du joueur pour cette rencontre.

Voitures

L'utilisation des voitures peut être autorisée. Dans ce cas, elle doit être exclusivement utilisée par le joueur concerné et en aucun cas par un autre compétiteur pour lui-même ou pour son matériel. Le non respect de cette règle entraîne la disqualification des deux joueurs.

Jeu lent

Le Comité d'épreuve a pour tâche de réguler le flux des parties et peut intervenir directement auprès des joueurs et des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent. Après les observations verbales d'usage et, dans le cas d'un retard d'un trou ou de 15 minutes sur la partie qui précède, le Comité pourra appliquer les sanctions suivantes :

- en stroke play comme en stableford, la pénalité qui s'ajoutera au score total est de 1 coup à la première infraction, de 2 coups à la deuxième infraction. Le joueur sera disqualifié pour une infraction ultérieure.

Par ailleurs, les parties sont fermement invitées à respecter les temps de passage inscrits sur la carte de score.

Remise des cartes

A la fin de la partie, les joueurs doivent sans délai se soumettre à l'enregistrement des cartes, c'est-à-dire à la vérification et à la validation des scores.

Chaque carte doit comporter les signatures du marqueur et du joueur et doit être remplie lisiblement afin d'éviter toute erreur ou tout litige lors de la saisie des scores. Le défaut de signature de l'un ou de l'autre entraîne l'invalidation du score.

Litige

Toute réclamation doit être immédiatement adressée au Comité d'épreuve.

Remise des prix

L'heure sera inscrite sur la feuille de score ou au tableau de l'accueil. Les résultats seront annoncés par le Président de l'Association Sportive (ou un représentant).

Si un joueur primé est absent, son lot sera remis au joueur suivant dans le classement. Un joueur ne peut cumuler un prix pour son classement en brut avec un prix pour son classement en net. Par contre, le cumul est possible avec un prix dans un concours organisé dans la compétition en question (concours de drive ou d'approche).

Les joueurs gagnants de 16 ans et moins ne peuvent recevoir de prix en alcool.

Le Comité, en accord avec le partenaire, se réserve le droit de distribuer des récompenses par tirage au sort.